COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS CONTENTIEUX

Réunion du 05 novembre 2026

Procès-verbal N°07

Présidence : Xavier VÉLILLA

Présents : Brigitte THORE - Jean-Claude CASSÉ - Isabelle GOUX - Fabien LAFON – Noël FAVARIN – Jacques WARIN

INFORMATIONS LIMINAIRES

Hors mentions particulières figurant en clôture d'une décision, les décisions de la Commission Départementale des Règlements Contentieux sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District du Gers de Football (juridique@districtfootgers.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements généraux de la F.F.F.

SEANCE RESTREINTE

DOSSIER N°07* Match N°56135504 : U.S LECTOURE / U.S. MIRADOUX 2 – Championnat D4 – Poule A – Journée 01 en date du 31.10.2026
Réserve non confirmée

Réserve d'avant match de l'U.S. LECTOURE portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de l'U.S MIRADOUX

Cette réserve n'a pas fait l'objet d'une confirmation par l'U.S. LECTOURE.

Considérant les dispositions de l'article 186 des Règlements Généraux de la F.F.F. concernant la confirmation des réserves.

Par ces motifs

LA COMMISSION, jugeant en matière règlementaire et en premier ressort après en avoir délibéré, **statue** :

- **Réserve de l'U.S. LECTOURE : IRRECEVABLE**
- **Homologue le résultat suivant le score inscrit sur la FMI**
- **Transmet à la Commission départementale de gestion des compétitions Seniors**

Droit de réserve non confirmée : 25€ portés au débit du compte District de **l'U.S LECTOURE (529408)**

La secrétaire de séance

Katy DELMOTTE

Le Président

Xavier VELILLA